

L'Ufip est réservée sur la création d'une flotte stratégique

[L'Antenne](#) du 13 mars 2018

Après le débat autour de l'obligation de pavillon pour les approvisionnements énergétiques, objet d'un décret publié le 24 février 2016, l'Ufip et Armateurs de France se retrouvent sur les modalités de mise en œuvre de la flotte stratégique.

Pour les produits pétroliers, l'Union française des industries pétrolières (Ufip) *"ne reconnaît pas la nécessité d'une flotte stratégique"*, déclare Isabelle Muller. Pour sa déléguée générale, *"les capacités de transport disponibles sur le marché sont suffisantes pour approvisionner la France"*. Au-delà, l'Ufip défend la libre concurrence dans le choix du pavillon que *"les modalités à définir autour de la flotte stratégique ne devront pas altérer au risque sinon d'augmenter les coûts d'approvisionnement du marché français"*. Lors de sa conférence annuelle le 6 mars à Paris, l'Ufip a également réitéré sa demande en faveur d'un service minimum en cas de grève pour le déchargement et le chargement de produits pétroliers dans les ports, ainsi que sur les terminaux pétroliers portuaires et terrestres. Ce sujet est en effet d'actualité à la veille de mouvements sociaux sur la réforme de la SNCF qui pourraient avoir des effets collatéraux...

La présentation de l'Ufip a permis aussi de faire un point sur le parc de raffineries en France. Au nombre de sept, il ne devrait pas évoluer à court terme à l'heure où les quantités de produits pétroliers consommées semblent se stabiliser autour de 74 millions de tonnes. La part du gasoil importée (17 millions de tonnes sur une consommation nationale de 34,7 millions de tonnes) est appelée à diminuer progressivement en revanche. À moyen et long terme, le président de l'Ufip, Francis Duseux, demande aux pouvoirs publics un chiffrage économique et social de l'application du Plan climat, et ses conséquences sur l'appareil de production de la filière.